



**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

MESURES ANTIDUMPING

1. Selon l'avis 2010/C 330/10, paru dans le Journal officiel UE n° C 330 du 8 décembre 2010, le droit antidumping définitif sur le polytétrafluoréthylène granulaire (PTFE) (code marchandise 3904 6100 50) originaire de la République populaire de Chine et de Russie arrive à expiration le 9 décembre 2010.

2. Selon le règlement d'exécution (UE) n° 1105/2010 du Conseil du 29 novembre 2010 (Journal officiel UE n° L 315 du 1^{er} décembre 2010), le droit antidumping provisoire sur les importations de fils polyesters à haute ténacité (autre que le fil à coudre), non destinés à la vente au détail, incluant le monofilament de moins de 67 décitex (code marchandise 5402 2000 00), originaires de la République populaire de Chine est remplacé, à partir du 2 décembre 2010 par un droit antidumping définitif.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances f.f.,

B. LEROY